

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

### Dans le cadre des dispositions de la Loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 :

- la réunion est déplacée dans la Salle des Fêtes, lieu plus adapté aux contraintes sanitaires
- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

### Etaient présents :

Bruno FORTIER, Virginie DOUAT, Pascal FAYOLLE, Murielle WOLSKI, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Cécilia RUGALA, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Gérard BELLEMERE, , Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Eliane DANG SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Marie-José FERREIRA, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Tonia VIVIEN

### Absents ayant donné pouvoirs :

Claude DALLE pouvoir à Claude LEGOUY,  
Juliette CELESTIN pouvoir à Pascal FAYOLLE,  
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET

Est désigné(e) secrétaire de séance : Cécilia RUGALA

## DELIBERATIONS

### **DEL 2021-03-20 – REVISION DU PLU – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du PADD, en application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

### **DEL 2021-03-21**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- De conserver, dans le cadre de la procédure de révision du règlement local de publicité (RLP), la possibilité d'organiser une réunion publique si les conditions sanitaires et les règles fixées par l'État le permettent,
- Décider que toutefois dans le cas contraire, il sera organisé des permanences en Mairie de l'Adjointe au Maire en charge de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Développement commercial, pour permettre à chacun d'exprimer ses observations et propositions sur le pré-projet de RLP,
- Préciser qu'en outre le pré-projet complet de RLP sera mis à la disposition de tous sur le site Internet de la Ville, et que d'autres formes de communication seront étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55.

Le Maire,  
Bruno FORTIER

